

Schweizerischer Samariterbund = Alliance suisse des Samaritains

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes**

Band (Jahr): **51 (1943)**

Heft 16

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Schweizerischer Samariterbund Alliance suisse des Samaritains

Mitteilungen des Verbandssekretariates Communications du Secrétariat général

Hilfslehrekurse 1943

Wir erinnern unsere Sektionen daran, dass dieses Jahr folgende Kurse für Samariterhilfslehrer vorgesehen sind:

Kursort	Vorprüfung	Kurs	Schluss der Anmeldefrist
Weinfelden	23. Mai	18.—27. Juni	13. Mai
Aarau	4. Juli	16.—25. Juli	24. Juni
Murgenthal	12. Sept.	24. Sept. bis 3. Oktober	2. Sept.

Ferner sind für den Herbst noch Kurse in Thalwil eventuell in Luzern vorgesehen. Die Daten sind noch nicht festgelegt.

Sektionen, welche sich für die Beschickung eines dieser Kurse interessieren, werden ersucht, die nötigen Anmeldeformulare beim Verbandssekretariat zu verlangen.

Répartition du produit de la collecte de la Fête nationale 1942

Par la presse, nos amis samaritains auront déjà appris le résultat de la Fête nationale du 1^{er} août. Selon décision du Comité de la Fête nationale, le produit de fr. 1'182'590.84 a été réparti comme suit: fr. 750'000.— à l'Alliance suisse des Samaritains, fr. 390'000.— au Don national suisse, fr. 30'000.— au fonds de réserve, et fr. 12'590.84 la moitié au fonds de catastrophes et l'autre moitié à la réserve d'assurance du Comité suisse de la Fête nationale.

L'état de notre caisse centrale nous obligea l'année passée déjà à demander, au Comité de la Fête nationale, de nous consentir une avance de fr. 60'000.— Cette somme nous a été versée en automne 1942. Le solde de fr. 690'000.— nous a été remis dernièrement par chèque. Le Comité central a décidé d'employer cette somme de la façon suivante:

1° La Croix-Rouge suisse nous avait généreusement fait don de fr. 100'000.— en 1938 et de fr. 150'000.— en 1941. Comme témoignage de reconnaissance pour cette aide efficace, nous avons remis à la Croix-Rouge suisse une somme de fr. 100'000.— en exprimant le vœu que cet argent soit employé à augmenter et à améliorer le matériel d'instruction pour les cours. La Croix-Rouge a accepté ce don avec gratitude et s'est déclarée d'accord de compléter le nombre des squelettes, tableaux, etc. Une partie de cette somme servira en outre à emmagasiner plus rationnellement ce matériel.

2° Notre fonds d'exploitation qui n'était que de fr. 25'000.— jusqu'à présent, ce qui est notoirement insuffisant, a été porté à fr. 100'000.—; il subira donc une augmentation de fr. 75'000.— A la fin de 1942, notre inventaire de marchandises accusait le chiffre de fr. 53'000.— environ. Pour payer ces marchandises, il fallut avoir recours à d'autres fonds. Dans les temps actuels, il est probable que notre dépôt de matériel

Wenn frische Fische rar, dann

Fischkonserven

Sardinen mit oder ohne Gräte
Thon in Olivenöl oder Tomatensauce
Makrelenfilets, eine Delikatesse
Sardellenfilets, lang oder gerollt

Geräucherte Fische

Aal, Forellen, Makrelenbücklinge
dazu unsere hochfeine
„Diana“-Ersatzmayonnaise und
„Diana“-Salatsauce

Alles
punktfrei

Gaffner, Ludwig & Co., Bern Marktgasse 61

devra encore être augmenté, de sorte que le Comité central a jugé opportun de majorer le capital en proportion.

3° Le fonds de réserve, qui n'était plus que de fr. 1686.15 fin décembre 1942, bénéficie de fr. 50'000.—.

4° Notre fonds pour le développement du secourisme à la montagne était presque entièrement épuisé à la fin de l'exercice écoulé; il était tombé à fr. 38.40. Comme il s'agit ici d'une œuvre qui restera actuelle même après la guerre, le Comité central a jugé utile de doter ce fonds de fr. 50'000.—.

5° Notre fondation Henri Dunant, avec capital inchangé de fr. 215'000.— depuis plusieurs années, bénéficiera de fr. 35'000.—. Le capital atteindra donc la somme de fr. 250'000.— prévue dans l'acte de fondation. Lors de l'approbation des derniers comptes, le Conseil fédéral qui fonctionne comme office de surveillance de cette fondation, a exprimé le vœu que le capital initial soit enfin atteint et que la somme manquante devrait être prise sur le produit de la collecte de la Fête nationale 1942. Il fallut évidemment tenir compte de ce vœu.

6° Prestations directes à nos sections. a) Subventions extraordinaires en espèces. Nous savons que beaucoup de nos sections s'attendent à recevoir quelque chose du produit de la collecte du 1^{er} août 1942. Le Comité central a donc décidé de faire une certaine répartition aux sections dont la fortune en espèces n'atteint pas le montant de fr. 500.— et de leur faire parvenir une subvention extraordinaire établie selon l'échelle ci-dessous. 750 sections entreront vraisemblablement en ligne de compte. Le Comité central pense devoir faire abstraction d'un don de fr. 20.— aux sections dont la fortune sonnante dépasse fr. 500.—, une subvention de cette valeur n'ayant pas d'importance pour elles.

Fortune	Nombre de sections	Subvention	Total
Jusqu'à Fr. 50.—	environ 250	Fr. 50.—	Fr. 12'500.—
de Fr. 51.— à Fr. 100.—	environ 100	Fr. 40.—	Fr. 4'000.—
de Fr. 101.— à Fr. 200.—	environ 150	Fr. 30.—	Fr. 4'500.—
de Fr. 201.— à Fr. 500.—	environ 250	Fr. 20.—	Fr. 5'000.—
			Fr. 26'000.—

Schöne Auswahl

vom eleganten Kammgarn-Anzug bis zu den farbenfrohen Sport-Kombinationen. Alles Stücke, die Qualität verbürgen und Ihnen Freude bereiten.

Auch preislich ist die Auswahl lohnend, denn Frey-Kunden geniessen die bedeutenden Vorteile unserer eigenen Herstellung.

Anzüge: 89.- 96.- 105.- 120.- 130.- 140.- usw.
Regen- und Frühjahrmäntel: 62.- bis 144.-



Basel, Bern, Zürich, Biel, Lausanne, St. Gallen, Schaffhausen,
Winterthur, Aarau, Neuchâtel, Olten, Solothurn, Thun, Burg-
dorf, Fribourg, La Ch.-de-Fds., Luzern, Chur, Zug, Genève

HUGUENIN

seit 1868



LOCLE

Graveurs - Médailleurs

Les rapports des comités de sections au 31 décembre 1942 seront déterminants. Les nouvelles sections, admises depuis le 1^{er} janvier 1943, recevront chacune fr. 50.—. Le versement de ces contributions sera probablement effectué dans le courant d'avril.

b) Remise de *nécessaires d'alarme*. Pour faire bénéficier toutes les sections au produit de la collecte du 1^{er} août 1942, un assortiment de matériel de pansement, emballé dans une boîte en carton sera mis à la disposition des membres à prix réduit. Ces emballages que nous appellerons «nécessaires d'alarme» contiendront:

2 grandes cartouches à pansement	6 épingles de sûreté
2 petites cartouches à pansement	1 paquet coton hydrophile Ia 25 g
1 bande gaze Ia 5 cm./5 m.	1 petit flacon d'iode dans carton
1 bande gaze Ia 10 cm./5 m.	1 grand triangle
1 enveloppe avec 10 compresses au vioforme 8x12 cm	1 triangle moyen
1 enveloppe avec 5 agrafes	1 flacon gouttes anodines dans carton.

Cet assortiment, au prix samaritain, représente une valeur de fr. 5.— ou fr. 6.— au détail. Le Comité central a décidé de céder ces nécessaires d'alarme aux samaritains au prix réduit de fr. 3.— net, sans impôt sur le chiffre d'affaires. Chaque section a droit à autant d'exemplaires qu'elle a de membres actifs, indiqués dans le rapport au 31 décembre 1942. Nous espérons arriver ainsi à trouver dans chaque famille de samaritains un minimum de matériel de pansement toujours à disposition. Les sections seront entièrement libres de revendre ces nécessaires à leurs membres pour le prix de fr. 3.—, ou à un prix inférieur. Ces assortiments pourraient aussi être prêtés, peut-être aux conditions suivantes:

Un membre démissionnaire après un an devrait rendre cet assortiment à la section ou pourrait l'acquérir au prix de fr. 3.—. Après deux ans, le membre démissionnaire paierait fr. 2.—, après trois ans, fr. 1.—. Puis ces nécessaires deviendraient la propriété de leurs détenteurs.

Ils seront probablement livrables à partir du mois de mai. La livraison au prix réduit de fr. 3.— restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 1943. Passé cette date, les commandes seront effectuées au prix réel, sans aucune réduction. Nous pensons que la livraison de ces nécessaires d'alarme coûtera à l'Alliance suisse des Samaritains une somme globale d'environ fr. 75'000.—, ce qui avec les dons en espèces, porterait à fr. 100'000.— environ les subventions totales aux sections.

7° Sur *notre immeuble*, nous prévoyons un amortissement de fr. 45'000.—; celui-ci ne resterait donc plus grevé que de fr. 100'000.—.

8° Le *fonds de retraite du personnel* sera transformé en une «*fondation de retraite du personnel de l'Alliance suisse des Samaritains*». La création de cette fondation sera soumise à l'Assemblée des délégués à Biemme, ainsi que l'augmentation du capital à fr. 100'000.—, ce qui entraînera une nouvelle mise de fonds de notre part de fr. 45'000.—.

9° Le *fonds de blessés de guerre* a reçu un montant de fr. 10'000.—.

10° Notre *compte d'exploitation pour 1943* présentera un déficit probable de fr. 50'000.— qui sera comblé par le produit de la collecte du 1^{er} août 1942.

11° Pour *l'instruction des moniteurs*, une somme de fr. 50'000.— a été réservée.

12° Un crédit de fr. 2000.— a été accordé pour la remise de matériel sanitaire aux *homes d'enfants de la Croix-Rouge suisse*.

13° Le solde d'environ fr. 75'000.— sera placé comme *fonds du don de la Fête nationale 1942*.

14° Pour *imprévus*, fr. 2000.— sont tenus en réserve.

Il est bien entendu que pour toutes les réserves prévues, que ce soit pour notre fonds de réserve, le fonds du secourisme à la montagne, l'instruction des moniteurs ou le fonds du Don de la Fête nationale 1942, non seulement les intérêts seront utilisés, mais aussi le capital au cours des ans.

En résumé, les décisions du Comité central nous permettent d'établir le tableau suivant:

1° Don à la Croix-Rouge suisse	Fr. 100'000.—
2° Augmentation de notre fonds d'exploitation	» 75'000.—
3° Remise à notre fonds de réserve	» 50'000.—
4° Remise à notre fonds pour le développement du secourisme à la montagne	» 50'000.—
5° Augmentation du capital de la fondation Henri Dunant	» 35'000.—
6° a) Subventions extraordinaires en espèces	» 26'000.—
b) Nécessaires d'alarme à prix réduit	» 75'000.—
7° Amortissement de notre immeuble	» 45'000.—
8° Fondation de retraite du personnel de l'ASS	» 45'000.—
9° Remise à notre fonds de blessés de guerre	» 10'000.—
10° Couverture du déficit de 1943	» 50'000.—
11° Réserve pour l'instruction des moniteurs	» 50'000.—
12° Matériel sanitaire pour homes d'enfants de la Croix-Rouge	» 2'000.—
13° Fonds du don de la Fête nationale 1942	» 75'000.—
14° Imprévus	» 2'000.—
Total	Fr. 690'000.—

Il ressort des explications ci-dessus que les nouvelles ressources, dues à la collecte de la Fête nationale 1942, permettront à l'Alliance suisse des Samaritains de développer son œuvre de façon grandiose. Nous exprimons notre très vive reconnaissance au Comité de la Fête nationale pour la grande bienveillance accordée à l'Alliance suisse des Samaritains. Nous remercions également tous ses collaborateurs, les milliers de samaritaines et samaritains qui les ont secondés, et enfin tous les Suisses et Suissesses qui, par l'achat des insignes, des cartes et des timbres, ont contribué au succès de cette vente dont le résultat a été si magnifique.

Au nom du Comité central
de l'Alliance suisse des Samaritains,

Le président: J. Scheidegger.

Le secrétaire: E. Hunziker.

Anzeigen der Samaritervereine Avis des sections de samaritains

Aarwangen. S.-V. Mitgliederversammlung: Di., 28. Apr., 20.00, im Schulhaus, Zimmer 2. Traktanden: 1. Wochenbatzen (Entgegennahme der Listen), 2. Delegiertenversammlung, 3. Anschaffungen (verbilligte Alarmpackungen), 4. Verschiedenes. Wenn noch Zeit, Übung. Angehörige der Ortswehr (Fehlende Photos mitbringen). Vollzähliges Erscheinen wird erwartet.

Altstetten-Albisrieden. S.-V. Voranzeige: Di., 11. Mai, Vortrag von Dr. W. Heyden über Sporthygiene und Dumping. Reserviert diesen Abend schon heute.

